

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

PREMIÈRE COMMISSION  
17e séance  
tenue le  
jeudi 22 octobre 1987  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 17e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaire)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

- M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)
- M. Mashhadi (République islamique d'Iran)
- M. Al-Masri (République arabe syrienne)
- M. Saint-Phard (Haïti)
- M. Abdul Latif (Brunéi Darussalam)
- M. Niyunqeko (Burundi)

ORGANISATION DES TRAVAUX

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.1/42/PV.17  
3 novembre 1987

FRANCAIS

28

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Commission. Je suis certain que vous pourrez guider nos délibérations avec vos talents et votre expérience bien connus. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

Le désarmement est intimement lié non seulement à la nature de la vie que nous menons en tant que grande famille internationale mais encore à la survie même de la race humaine sur cette terre. Les hommes politiques et les intellectuels du monde ont attaché une grande importance à cette question depuis plus de 90 ans, et plus précisément, depuis la Conférence de La Haye en août 1897. L'importance de cette question a été soulignée par le Président Franklin Roosevelt dans l'introduction de son livre intitulé An Era of American Policy, où il définit la "quatrième liberté" comme étant :

"la réduction des armes à une échelle qui engloberait le monde entier, et à tel point qu'aucune nation ne serait en mesure de déclencher un acte d'agression contre l'un de ses voisins dans aucune partie du monde."

Cette théorie repose sur l'hypothèse que les ressources militaires d'un quelconque pays ne font pas seulement de la guerre une possibilité pratique, mais bien une possibilité politique; autrement dit la puissance militaire crée la tentation d'en faire usage, et son usage signifie en général une agression.

Malgré le fait que la Société des Nations, et l'Organisation des Nations Unies par la suite, ont inclus le désarmement parmi leurs priorités comme aspect important pour l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde, la communauté internationale n'a pas réussi jusqu'à présent à faire de progrès réel dans ce domaine. Bien au contraire, les budgets militaires ont augmenté substantiellement et régulièrement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, pour dépasser l'an dernier plus de 900 milliards de dollars, sans parler du développement qualitatif extraordinaire de ces armes que nous connaissons sous le nom d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques; en outre il y a d'autres armes de dévastation électronique qui envahissent l'espace extra-atmosphérique.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Cette course effrénée, dans laquelle les deux superpuissances se partagent la part du lion, nous préoccupe beaucoup, nous et ceux qui sont en faveur de la paix, ainsi que l'opinion publique internationale. Un référendum qui s'est tenu en 1986 dans huit Etats occidentaux a montré que la préoccupation majeure de 36 % des participants était la crainte de la guerre, en particulier d'une guerre nucléaire, comme nous pouvons le voir dans le Bulletin de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm pour l'année 1986. Si ce phénomène est significatif, c'est parce qu'il fait ressortir les craintes et les doutes qui préoccupent les deux superpuissances et révèle leurs grandes divergences dans leur perception des intérêts stratégiques, et dans leur vision du moment et de la société. Ce phénomène reflète également le fait qu'en tant que famille internationale nous n'avons pas pu résoudre nos différends régionaux ni organiser nos priorités de façon que la justice, la liberté, l'égalité et la paix soient inscrites en tête de nos préoccupations.

En d'autres termes, en paraphrasant le philosophe Salvador de Madariaga, le problème n'est pas un problème de désarmement; en fait, il s'agit de réorganiser la communauté internationale. Cette réorganisation nécessite tout d'abord que les superpuissances trouvent des points d'entente communs, de façon à ce que le désarmement ne se fasse pas dans le vide. Le désarmement nécessite un climat international stable et la stabilité ne peut être obtenue sans l'application des principes du droit international tels qu'ils figurent dans la Charte des Nations Unies. Parmi ces principes se trouve la paix établie sur la base de la justice et non celle obtenue par la force, la domination et l'agression. Cela implique plus d'entente qui engloberait l'Est et l'Ouest, d'autres régions du monde, notamment les régions où les conflits régionaux et les guerres continuent de faire rage, notamment au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et en Amérique centrale. L'élargissement de cette sphère d'entente dépend de la solution de ces différends sur la base des résolutions internationales, notamment celles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, parce que le système international est solidaire et interdépendant; en effet, ce qui se produit dans une région a des incidences sur tout le système, un phénomène jamais vu dans les relations internationales.

La Charte des Nations Unies a réaffirmé ce fait et a conçu une constitution appropriée qui consacre les principes gouvernant les relations entre les Etats et permet la compréhension entre les peuples et les nations.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Fort de tous ces principes, mon pays a appuyé l'établissement d'une zone libre d'armes nucléaires au Moyen-Orient depuis le moment où l'Assemblée générale a commencé à examiner la question lors de sa vingt-neuvième session. Mon pays a également appuyé la création de zones semblables en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Nous attachons une grande importance à la question de la disposition de garanties nécessaires pour dissuader les Etats dotés d'armes nucléaires d'utiliser celles-ci ou de menacer de les utiliser contre des Etats qui n'en ont pas. A cet égard, nous devons réaffirmer une fois de plus le fait qu'Israël, de concert avec l'Afrique du Sud raciste, a développé entre 100 et 200 bombes nucléaires de divers degrés de puissance destructrice.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Jusqu'à présent, Israël a refusé de soumettre ses installations nucléaires au contrôle international. En ce sens Israël enfreint les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pour éviter tout embarras et pour persister dans leur entêtement, les représentants israéliens n'ont pas participé aux réunions de la trente et unième Commission de l'énergie atomique qui s'est réunie à Vienne les 24 et 25 septembre de cette année. Nous n'avons pas besoin de rappeler les dangers inhérents à l'introduction d'armes nucléaires dans le conflit du Moyen-Orient par Israël. Israël est l'agresseur dans la région, il s'est allié à des Etats rejetés par la communauté internationale, notamment le régime de l'apartheid d'Afrique du Sud. Israël a fait de la politique expansionniste sa doctrine philosophique et sa pratique quotidienne. Nous avons vu ce danger en 1973 lorsque Israël était disposé à utiliser ses armes nucléaires. C'est un incident que nous ne pourrions pas exclure à l'avenir parce qu'un groupe militaire étranger qui se fonde sur un apartheid religieux est prêt à utiliser ces armes aux dépens de notre peuple.

Nous voyons un lien direct et étroit entre le désarmement et le développement comme de nombreux pays en développement qui se trouvent forcés de s'armer pour se défendre. Il est évident que le processus d'armement et d'équipement à des fins militaires ne libère pas suffisamment de ressources aux fins du développement économique. L'armement entrave également le commerce international et augmente le déficit de la balance des paiements ainsi que l'endettement des pays en développement. Cela provoque beaucoup de troubles dans le système économique international et crée des obstacles dans le domaine de la coopération entre pays développés et pays en développement, en particulier dans les domaines de l'assistance financière et technique. Reconnaisant les liens étroits entre le désarmement et le développement, une conférence sur la relation entre le désarmement et le développement s'est réunie au Siège de l'Organisation entre le 24 août et le 11 septembre 1987. Cette conférence a réaffirmé le fait que les questions du désarmement, du développement et de la sécurité constituaient la base trilatérale de la paix internationale. La Conférence a également réaffirmé l'importance de l'adoption de mesures pour réduire les dépenses militaires comme l'une des mesures efficaces permettant d'allouer des ressources supplémentaires au développement économique et social, notamment dans les pays en développement. Nous pouvons donc dire que le désarmement et le développement sont étroitement liés à la question de la paix.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

A cet égard, nous devons ici discuter d'un point très important : la militarisation des pays en développement est une conséquence directe de la militarisation des pays développés, car ceux-ci sont désireux de trouver des marchés à leurs produits militaires. A moins que les grandes puissances, notamment les deux superpuissances, trouvent en elles la volonté politique et le désir sincère de chercher une solution aux conflits régionaux, la paix restera un objectif lointain et spectaculaire et le spectre de la guerre sera toujours présent. La sécurité du monde est une sécurité collective de par sa nature et il serait incensé de prétendre qu'il est possible de sauvegarder la sécurité d'un Etat aux dépens d'un autre Etat ou de sauvegarder la sécurité d'un peuple aux dépens d'un autre peuple. Nous nous félicitons de l'accord provisoire entre les deux superpuissances conclu récemment et nous pensons que c'est un pas dans la bonne direction qui devrait être suivi par d'autres encore plus importants qui établiraient le climat politique et psychologique nécessaire pour parvenir en fin de compte à un désarmement. Cela ne sera possible que si nous nous inspirons et appliquons les principes de la Charte des Nations Unies et nous devons bien comprendre que la réalisation des objectifs de la Charte étaient à la base même de la création de cette organisation. Il nous faut trouver le moyen politique de faire de notre monde un monde permettant la vie humaine sur la base de la liberté, de la justice et de la paix.

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour m'associer à ceux qui vous ont félicité pour votre élection méritée à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau, qui s'acquittent avec succès de leurs lourdes responsabilités.

La République islamique d'Iran attache une grande importance au désarmement et suit les événements au niveau international avec beaucoup d'intérêt. Mon pays, victime de la violation du droit et des règles internationales, voudrait que l'on respecte strictement le droit international actuel en ce qui concerne le désarmement et les armes de destruction massive.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une ville peuplée a été attaquée par des armes chimiques. Le nom de Sardasht figurera dans les encyclopédies et les livres d'histoire avec Hiroshima et Nagasaki comme un exemple honteux de la civilisation humaine. Le 28 juin 1987, la ville de Sardasht au

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

nord-est de l'Iran, peuplée de 12 000 habitants, a été empoisonnée par 20 fusées chimiques lancées aux quatre coins de la ville. Quelque 3 000 personnes innocentes ont été touchées, 96 sont mortes sur le champ. Le nombre des victimes a augmenté progressivement et les blessés sont morts les uns après les autres dans les hôpitaux d'Iran et d'Europe.

Le premier déploiement d'armes chimiques remonte au 13 janvier 1981. Des gaz empoisonnés avaient alors été utilisés contre les troupes iraniennes. Il s'agissait en fait de mettre à l'épreuve la réaction de la communauté internationale et des organisations internationales face à cette violation flagrante du Protocole de Genève de 1925. La réaction a donné carte blanche à l'Iraq non seulement pour faire un nouvel usage des armes chimiques mais également pour l'intensifier et le diversifier. Les attaques ont donc commencé contre les troupes iraniennes et se sont étendues aux civils puis aux villes peuplées. A l'heure actuelle, elles atteignent même les populations de Kurdes elles-mêmes dans des régions peuplées iraqiennes.

Il est regrettable de devoir dire que l'inaction des Nations Unies a encouragé le régime iraquien à étendre le recours aux armes chimiques au mépris total des normes du droit internationalement reconnues. Le rapport des Nations Unies du 8 mai 1987 demandait des efforts concertés au niveau politique pour enrayer la répétition d'attaques au moyen d'armes chimiques. Non seulement aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant dans ce but, mais de plus nous sommes maintenant témoins du fait que certains pays mêlent leurs propres considérations politiques à la question en liant le Protocole de Genève de 1925 à d'autres questions, telles que la guerre elle-même.

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

Le Protocole de Genève a été établi pour prévenir l'emploi des armes chimiques en temps de guerre, car, en temps de paix, aucun pays n'a recours aux armes chimiques contre un autre. Nous en appelons donc à la conscience humaine et à la communauté internationale pour que cette question soit traitée comme elle le mérite et qu'elle ne soit pas politisée. Les armes chimiques sont faciles à fabriquer, elles ne coûtent pas cher et n'exigent pas de technique perfectionnée. Par conséquent, si l'on établit aujourd'hui un précédent en demeurant indifférents devant l'emploi d'armes aussi meurtrières, demain, plus personne ne sera en mesure de vérifier le déploiement de ces armes dans d'autres régions du monde. La dignité humaine est trop précieuse pour qu'on la mette en jeu. Je voudrais rappeler aux membres de la Commission que trois jours avant le début du débat général en Première Commission, les Iraquiens ont eu recours une fois de plus sur une grande échelle aux armes chimiques contre la ville de Sumar, située dans l'ouest de l'Iran. Un rapport sur cette attaque a été adressé en conséquence au Secrétaire général.

Certains signes encourageants nous parviennent de la Conférence du désarmement. Le Comité spécial sur les armes chimiques, dirigé par l'Ambassadeur Ekeus, de Suède, a enregistré des progrès importants dont il convient de le féliciter et de l'en remercier. Comme la représentante de la Suède l'a déclaré dans une précédente intervention,

"Il n'existe pas d'obstacle politique insurmontable à une convention sur les armes chimiques." (A/C.1/42/PV.3, p. 54/55)

Nous croyons néanmoins que les Nations Unies devraient, par une résolution, exiger de tous les Etats Membres le strict respect du Protocole de Genève de 1925 et l'adoption de mesures énergiques contre toute violation de cet instrument. Ces mesures sont d'une importance particulière, et tant que la nouvelle convention sur les armes chimiques ne sera pas entrée en vigueur, il devrait exister un instrument efficace propre à décourager l'emploi des armes chimiques. Nous croyons aussi que le Protocole de 1925 peut s'avérer efficace à condition de jouir de l'appui sans équivoque de la communauté internationale comme des Etats pris individuellement. Cet attachement au Protocole peut se traduire de différentes manières; par exemple par la coopération des Etats aux efforts déployés par le Secrétaire général pour enquêter sur les cas de violation du Protocole dont il est fait rapport et pour adopter des mesures appropriées contre les auteurs de ces violations. A cette

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

fin, la Première Commission devrait traiter cette importante question avec toute l'attention qu'elle mérite et adopter une résolution appropriée en la matière.

Nous espérons par ailleurs que les autres obstacles à la convention, tels que l'inspection par mise en demeure, l'inspection immédiate et tous les autres problèmes politiques, techniques et juridiques seront rapidement éliminés. Il conviendrait également de prendre des mesures pour élargir au maximum la portée de la convention.

Malheureusement, les armes chimiques sont le seul domaine où la Conférence a enregistré quelque progrès notoire. La Conférence n'a pas réussi à parvenir à un consensus sur les propositions d'un projet de mandat à confier à un comité spécial, qui serait chargé de mener à bien des négociations multilatérales sur un traité de cessation complète des explosions expérimentales nucléaires, en dépit de l'appel lancé par l'Assemblée générale en faveur de la création d'un tel comité en 1997. Les explosions nucléaires polluent l'environnement et provoquent la mort prématurée de centaines de milliers de personnes. La poursuite des essais nucléaires a pour but l'amélioration qualitative des armes nucléaires et, partant, l'intensification de la course aux armements, compromettant ainsi la paix et la sécurité internationales. La menace que les explosions nucléaires font peser sur l'environnement humain et leurs conséquences sur l'équilibre climatique mondial, telles que tremblements de terre, cyclones et autres bouleversements atmosphériques, devraient être sérieusement examinées.

Nous sommes d'avis que la cessation totale et immédiate des explosions nucléaires expérimentales est un premier pas vers le désarmement complet, et nous demandons à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de parvenir, le plus rapidement possible, à un accord ayant force obligatoire en la matière, étant donné qu'il existe à l'heure actuelle suffisamment de moyens de vérification, grâce aux centres sismiques globaux.

L'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, est malheureusement en train de devenir l'arène stratégique de la rivalité entre superpuissances, ce qui est contraire à tous les engagements en vigueur. Nous estimons que l'emploi de plus en plus fréquent de satellites, dont la plupart sont utilisés à des fins militaires, doit faire l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission. L'emploi de satellites espions contre des pays qui n'ont pas adhéré aux accords de limitation des armements est illégal et doit cesser immédiatement. Une telle utilisation illicite de l'espace extra-atmosphérique

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

touche aux intérêts de sécurité et aux droits des pays non alignés et des pays neutres. Quand personne n'est à l'abri d'une surveillance indésirable, jusque dans sa propre maison et dans ses propres affaires, il s'agit là d'un cas de violation des droits de l'homme. Les satellites espions sont également utilisés aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et de violation des droits des nations. Les Etats-Unis, comme l'ont reconnu les autorités américaines, ont foulé aux pieds leur position de neutralité dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq et ont penché vers l'Iraq en fournissant à ce pays des informations par satellite sur les mouvements des troupes iraniennes et même sur des objectifs économiques et industriels. Ce devrait être un avertissement très clair pour l'humanité : lorsque la technologie est aux mains de ceux qui n'ont aucun respect pour les autres, une nouvelle brèche est ouverte dans les nobles valeurs de l'humanité. La République islamique d'Iran estime que l'interdiction globale des armes spatiales et la promotion des activités extra-atmosphériques à des fins exclusivement pacifiques sans violation de la souveraineté des Etats indépendants devraient se voir accorder la plus haute priorité dans les délibérations des organes des Nations Unies, en particulier au sein de la Conférence du désarmement.

La conclusion d'accords régionaux constitue l'un des moyens de mettre fin à la course aux armements nucléaires. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde joue un rôle particulièrement important à cet égard. La République islamique d'Iran appuie l'idée de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud, dans le Pacifique sud et au Moyen-Orient. En 1972, nous avons avancé l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et nous sommes heureux de constater qu'elle jouit de l'appui grandissant des pays de la région. Nous exprimons notre appui et notre attachement fermes à ce projet et nous associons à ceux qui militent en faveur de cette initiative, dont la réalisation est à notre avis d'une importance primordiale pour une région aussi explosive que le Moyen-Orient.

Malheureusement, le régime sioniste s'oppose à la réalisation de ce plan. Ce régime ne reconnaît pas le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et n'a toujours pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La communauté internationale devrait, par le truchement des Nations Unies, augmenter la pression exercée sur ce régime pour l'obliger à se plier à la volonté unanime de tous les peuples de la région.

Le PRESIDENT : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour une motion d'ordre. Je la lui donne.

M. ZIPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole avant que le représentant de l'Iran adresse ses remarques. Je désire simplement protester contre l'emploi des termes "régime sioniste" pour désigner l'Etat d'Israël. Ce n'est pas que nous avons honte d'être traités de sionistes - en fait nous en sommes fiers car c'est un honneur - mais nous pensons que la pratique qui a cours aux Nations Unies - pratique que nous devrions tous respecter scrupuleusement - consiste à désigner les pays par le nom qui est le leur - par exemple "Israël", "Iran" etc. - et non par d'autres termes, qu'ils soient injurieux ou élogieux.

J'espère donc, Monsieur le Président, qu'à l'avenir vous rappellerez à l'ordre tout représentant qui n'appellerait pas un pays par son nom et le prierez de s'en tenir à la pratique établie.

Le PRESIDENT : J'aimerais tout simplement rappeler à toutes les délégations d'utiliser la nomenclature officielle reconnue par les Nations Unies et donc d'appeler chaque délégation par les noms de ce pays, tels qu'ils figurent dans les annales des Nations Unies.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :  
Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous présenter les félicitations de ma délégation et les miennes, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette commission importante. Nous sommes convaincus que votre grande connaissance de nos travaux en assureront le succès.

Fort heureusement, les délibérations sur les questions relatives au désarmement se déroulent à un moment où l'optimisme règne parmi la communauté internationale, par suite de l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique pour éliminer les missiles nucléaires à portée intermédiaire. L'importance de cet accord réside peut-être dans le fait qu'il est le premier de ce genre à interdire une certaine catégorie d'armes nucléaires. En outre, il représente une étape considérable sur la voie d'un désarmement général et complet et de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La conclusion d'un tel accord est de bon augure et représente un choix conscient, dans l'intérêt de l'humanité, dans un domaine très sensible et fort dangereux. La question du désarmement nucléaire est étroitement liée à celle de la paix et de la sécurité internationales. En d'autres termes, nous pourrions dire que l'avènement de la paix sous-entend nécessairement la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le lien entre ces deux notions devrait constituer une base solide pour le développement de la pensée pacifique contemporaine. Les aspirations internationales à la paix et à la sécurité en notre époque reflètent en fait le désir de l'humanité de vivre une vie naturelle, libérée de la menace nucléaire sous toutes ses formes. Ce désir est devenu l'expression même de l'attachement de l'homme à sa survie et de la nécessité de garantir un avenir meilleur aux générations à venir, car la course aux armements, avec ses conséquences désastreuses, va à l'encontre de la notion même de paix.

Ainsi, nous ne saurions parler de paix véritable tant que nous ne nous serons pas libérés, à tout jamais, des armes nucléaires. Cela prouve bien l'invalidité de la doctrine de la dissuasion nucléaire, qui représente la réalité de la terreur qui confronte l'humanité, et menace son existence et celle des générations à venir.

M. Al-Masri (République arabe syrienne)

Dans son message devant la Conférence tenue en septembre à Pyongyang, en Corée du Sud, sur le thème "Désarmement nucléaire, paix et solidarité devant l'impérialisme dans les régions de l'Asie et du Pacifique" le Président Hafez Al-Assad a déclaré :

"Le désarmement nucléaire retient l'attention du monde entier. C'est une question qui est étroitement liée à celle de la paix. En effet, le désarmement nucléaire est au premier plan des priorités à respecter si nous voulons instaurer la paix dans le monde."

L'accord sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire devrait ouvrir la voie à un changement radical aboutissant à la suppression des armes nucléaires stratégiques, ce qui permettrait de protéger efficacement l'espace extra-atmosphérique contre la course aux armements nucléaires, pour le réserver exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

La question de l'interdiction de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est d'une importance cruciale. La communauté internationale a exprimé, à plus d'une reprise, son opposition catégorique au programme de la guerre des étoiles et à toute extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Ce qui complique le problème et représente une menace directe et constante pour la paix et la survie de l'humanité, c'est la participation d'Israël à cette entreprise en tant qu'allié stratégique direct des Etats-Unis d'Amérique. Cette collaboration est de plus en plus active dans le contexte de ce programme, qui prévoit évidemment pour Israël la possibilité d'acquérir une technologie moderne sur l'utilisation des armes nucléaires. Cela renforce le potentiel nucléaire d'Israël, encourage sa politique de neuplement expansionniste dans les territoires palestiniens et dans tous les autres territoires arabes occupés. Cela accroît également la capacité nucléaire des régimes colonialistes de Tel-Aviv et de Pretoria et encourage une étroite collaboration entre eux dans le domaine de l'expertise et du développement militaire et nucléaire, faisant peser une menace sur les peuples du continent africain et du Moyen-Orient, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

La voie menant à un monde exempt d'armes nucléaires exige une action concertée et efficace pour régler absolument certaines questions fondamentales si l'on veut atteindre ce noble objectif. Il faut, en premier lieu, s'assurer de l'engagement ferme des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard du principe de la

M. Al-Masri (République arabe syrienne)

non-prolifération des armes nucléaires. Le non-respect de ce principe de la part de certains Etats dotés d'armes nucléaires a permis aux régimes de Pretoria et de Tel-Aviv d'acquérir les capacités nucléaires militaires nécessaires et de les développer, au point de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

L'exacerbation du phénomène de prolifération des armes nucléaires est une question qui mérite de retenir l'attention de la communauté internationale et il nous incombe donc à tous de prendre des mesures internationales efficaces sans plus tarder afin de renforcer la sécurité des Etats non dotés de l'arme nucléaire, y compris des mesures politiques et juridiques internationales qui donnent des garanties à ces pays et les protègent contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires.

M. Al-Masri (République arabe syrienne)

Ces mesures devraient être incluses dans un instrument international contraignant et cette question doit recevoir la plus grande priorité. Sans aucun doute, la réalisation de ces garanties contribuera dans une grande mesure à maintenir la paix, à renforcer la sécurité des pays et à réduire le risque de voir utiliser l'arme nucléaire.

Il faut d'urgence créer des zones exemptes d'armes nucléaires et les étendre à toutes les régions du monde et élaborer des garanties internationales pour réduire le danger de l'affrontement nucléaire et la prolifération des armes nucléaires dans le monde. C'est pourquoi la République arabe syrienne a toujours appuyé la création de telles zones et insisté sur la nécessité de transformer d'urgence la région méditerranéenne, le Moyen-Orient, l'Afrique et d'autres régions en zones exemptes d'armes nucléaires. Il conviendrait de prendre des mesures internationales appropriées, notamment l'interdiction des armes nucléaires, et d'appliquer des sanctions globales contraignantes contre les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv pour les contraindre à soumettre leurs installations nucléaires au régime de garanties internationales, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont la plus récente a été adoptée par la Conférence générale le 31 septembre dernier, à Vienne. Dans cette résolution, la Conférence demande à Israël de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties internationales.

La République arabe syrienne, tout en se félicitant des initiatives constructives prises par l'Union soviétique dans le domaine du désarmement, accueille avec satisfaction sa proposition tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe septentrionale et à faire de la région du pôle Nord une région de paix et de coopération.

La question de l'interdiction générale et complète des explosions nucléaires est extrêmement importante si nous voulons mettre un terme à la course aux armements et protéger l'homme et son environnement. La conclusion d'un traité dans ce sens, que devrait respecter scrupuleusement tous les Etats, est maintenant impérative. Nous devrions prendre des mesures de toute urgence pour que ce traité devienne réalité aussi rapidement que possible.

Il faut relever également la question de l'interdiction de l'utilisation, de la production et de l'entreposage d'armes chimiques et biologiques. C'est là une question extrêmement importante qui exige que nous redoublions d'efforts pour

M. Al-Masri (République arabe syrienne)

aboutir à l'interdiction totale de ces armes létales, et que nous élaborions et concluons les instruments internationaux appropriés.

La question du désarmement est l'une des plus urgentes aujourd'hui, car le monde entier est devenu un énorme arsenal d'armes de destruction massive.

Aujourd'hui, notre monde a la possibilité d'offrir une vie meilleure à l'homme en raison des immenses progrès technologiques mais il dispose aussi des moyens qui lui permettent d'anéantir toute vie sur terre.

Sans aucun doute, les progrès importants enregistrés sur la voie du désarmement créent une atmosphère favorable à l'épanouissement, au progrès et à la prospérité de tous les peuples du monde.

Aujourd'hui, le désarmement et le développement représentent le plus grand défi qu'ait à relever la communauté internationale. Soit le monde persistera à gaspiller ses richesses dans la fabrication et l'entreposage des armes de destruction et de mort - alors que des millions de personnes sont privées de leur droit fondamental à l'alimentation et à la vie -, soit toutes ces ressources sont réaffectées au développement et à l'édification. C'est pourquoi la République arabe syrienne s'est félicitée de la convocation de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous pensons que les résultats encourageants obtenus à cette conférence constituent une contribution des plus encourageantes aux efforts déployés pour réaliser les objectifs auxquels aspirent tous les peuples du monde : créer un monde meilleur où règnent la paix, la justice et la prospérité.

M. SAINT-PHARD (Haïti) : Monsieur le Président, ma délégation, prenant la parole pour la première fois, saisit l'occasion de vous féliciter de votre élection à ce poste prééminent de responsabilité au sein de notre organisation. Cet honneur rejaillit sur le Zaïre, composante majeure de la matrice africaine dont la République d'Haïti est en large partie aussi le fruit. Vos qualités, au double titre d'homme et de diplomate, assurent le succès des travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'empresse de présenter aussi sa vive appréciation à votre prédécesseur pour un travail bien fait. Puissent les membres du Bureau élus avec vous agréer notre expression de félicitations à chacun d'eux pour leurs élections respectives qui honorent tout aussi bien leurs pays.

M. Saint-Phard (Haïti)

Ma délégation salue, avec satisfaction et soulagement, les efforts soutenus des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans leur quête accélérée d'un traité sur les FNI. Leur accord de principe du mois dernier, conforté par le suivi en cours à Moscou, représente une étape historique dans la croisade que mènent les forces saines de l'humanité pour le triomphe de la paix et celui, plus accessible encore, de la multiplication des zones exemptes d'armements nucléaires. "Le coeur de l'homme étant tortueux par-dessus tout" comme nous en avise le prophète Jérémie, ma délégation est particulièrement sensible aux propositions des délégations soeurs du Japon et de la Norvège eu égard au problème de vérification. Ces propositions enrichissent les perspectives de la mise au point d'un système de contrôle efficace.

Le Gouvernement d'Haïti se félicite en particulier des efforts remarquables que déploient le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, et ses collaborateurs immédiats, en particulier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et la brave équipe de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le développement - collaborateurs immédiats travaillant tous tant au niveau d'initiatives nouvelles que de suivis ou de renforcement d'autres activités moins neuves mais auxquelles ce secrétariat insuffle une énergie nouvelle - en faveur du désarmement global et complet.

M. Saint-Phard (Haïti)

Le Gouvernement d'Haïti appuie, sans partage, les démarches visant à promouvoir une réduction substantielle des armes nucléaires stratégiques, l'interdiction totale des armes biologiques et chimiques, et souhaite également un ralentissement, sinon une renonciation tout court, de la course à l'armement classique.

En terminant, qu'il nous soit permis de renouveler notre foi que, comme l'atteste le Document final adopté par la première Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, l'éventuel transfert des ressources humaines, scientifiques, techniques et économiques en question, aurait non seulement la vertu de dynamiser la croisade du développement, mais aussi de satisfaire aux besoins de sécurité de tous les Etats, dans le contexte d'une communauté internationale qui aurait enfin découvert, sur une échelle mondiale, les vertus salutaires de la vraie coopération, de la fraternité universelle et de l'inévitable destinée commune de notre planète.

"Si tous les gars du monde pouvaient s'aimer comme des copains", comme le dit la chanson, et le film du même nom, alors à quoi nous servirait cette folle course aux armements si coûteuse - crash or not crash Monday of this week - et si contraire aux critères de la raison de René Descartes - nous jouissons encore des fruits de l'héritage cartésien - et de la sécurité véritable, n'en déplaît aux prédicateurs de la doctrine de dissuasion? A ces derniers, nous disons, avec toute la ferveur qu'il faut : Si vis pacem, non para bellum, sed para pacem - si tu veux la paix ne prépare pas la guerre, mais plutôt prépare la paix.

M. ABDUL LATIF (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Nous savons qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, la Première Commission a adopté un certain nombre de propositions relatives à différents aspects de la limitation des armements, du désarmement et de la sécurité internationale. En dépit de la complexité de plusieurs de ces questions, la Commission n'a épargné aucun effort pour s'acquitter de sa tâche de façon constructive et souple, et dans un esprit de compromis. Il en est résulté l'adoption par consensus d'un certain nombre de résolutions portant sur des sujets importants. A cet égard, je tiens à rendre hommage au dernier Président de cette commission, M. Zachmann, de la République démocratique allemande, pour un travail bien fait.

La question du désarmement nucléaire continue à préoccuper gravement la communauté internationale. Toutes les nations, petites et grandes, développées et en développement, seraient touchées par les conséquences d'une conflagration

M. Abdul Latif (Brunéi Darussalam)

nucléaire. Nous savons tous que les armes nucléaires peuvent anéantir toute vie sur terre. C'est pourquoi le destin de la planète Terre dépend des efforts positifs déployés par toutes les nations, et en particulier par les Etats dotés d'armes nucléaires, en vue de réduire et, en fin de compte, d'éliminer les armes nucléaires, afin que notre avenir et celui des générations futures soit garanti.

Le désarmement est la seule option susceptible de sauver l'humanité d'un holocauste nucléaire. Le Brunéi Darussalam appuie les propositions ou initiatives constructives, pratiques et efficaces tendant au désarmement, notamment la cessation de la course aux armements nucléaires et classiques ainsi que la réalisation de l'objectif ultime de désarmement général. Ma délégation, avec la majorité des délégations ici présentes, s'inquiète de l'absence d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et de l'éventualité de voir s'étendre la course aux armements nucléaires à l'espace extra-atmosphérique.

Comme tout un chacun ici, ma délégation est heureuse de marquer l'évolution encourageante de la situation internationale dans le domaine du désarmement. Nous nous félicitons de l'accord de principe récent et très important entre les deux superpuissances en vue de la conclusion d'un traité sur l'élimination globale des forces nucléaires à portée intermédiaire. Cette évolution nouvelle et extrêmement encourageante montre à l'évidence que grâce à la volonté politique les mesures de désarmement peuvent devenir une réalité. Nous espérons que cet événement marquera le début d'une évolution progressive susceptible de réduire la tension internationale et d'enquendrer un accord de large portée pouvant aboutir à un désarmement nucléaire véritable.

Le Brunéi Darussalam et ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont des vues et des positions similaires s'agissant des questions de désarmement exprimées dans le communiqué commun de la vingtième réunion ministérielle de l'ANASE qui s'est tenue à Singapour les 15 et 16 juin 1987 :

"Les ministres des affaires étrangères lancent un appel à tous les pays, en particulier aux grandes puissances, pour qu'ils fassent preuve de volonté politique et amorcent un dialogue et des négociations véritables en vue de la suppression et de la destruction des armes nucléaires et chimiques. A cette fin, les grandes puissances doivent tenir compte des préoccupations de tous les Etats en matière de sécurité et non seulement de leurs propres intérêts stratégiques globaux."

M. Abdul Latif (Brunéi Darussalam)

A cet égard, notre délégation estime que la création de zones de paix dans différentes régions du monde constituerait une mesure importante pour limiter la prolifération des armes nucléaires et renforcer la coopération régionale. Le Brunéi Darussalam se joint également à ses partenaires de l'ANASE dans les efforts qu'ils déploient en vue de la création prochaine d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Nous espérons que cette aspiration de l'ANASE de créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est recevra le soutien de la communauté internationale, en particulier des grandes puissances et de tous nos voisins.

Nous avons suivi avec le plus vif intérêt les déclarations prononcées par les délégations qui nous ont précédés. Nous partageons le sentiment que le réarmement ne peut être que destructeur. Nous nous félicitons par conséquent des déclarations où a été lancé un appel en faveur d'un désarmement général et complet par les nations et nous espérons que toutes les nations souscriront aux efforts internationaux déployés en vue de libérer notre monde des armes nucléaires et de sauver la terre d'un si grave danger de destruction. Ma délégation souhaite que les deux superpuissances continuent à oeuvrer en vue de parvenir à des conclusions positives sur toutes les questions de désarmement qui font actuellement l'objet de négociations et qu'elles donneront l'exemple à tous les pays qui possèdent la capacité de mettre au point des armes nucléaires.

M. NIYUNGEKO (Burundi) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence des travaux de cette importante commission. Nous avons été satisfaits du choix porté sur vous par l'Assemblée générale qui, par ce fait, a rendu hommage à vos grandes qualités de diplomate, à votre expérience dans les affaires internationales et à votre attachement aux idéaux de paix et de coopération entre les peuples. Grâce à votre dynamisme et à votre détermination, la Première Commission remplira avec succès, nous en sommes sûrs, le rôle qui lui est assigné. C'est l'honneur fait à l'Afrique, au Zaïre, votre pays, voisin du mien et avec lequel il est lié par l'histoire et la géographie et partage les mêmes aspirations à la paix et à la sécurité et avec lequel il entretient d'excellentes relations. Vous pouvez donc, Monsieur le Président, compter sur l'appui et le soutien de ma délégation.

M. Niyungeo (Burundi)

Que les autres membres du Bureau reçoivent également nos sincères félicitations. Nous aimerions aussi associer à ces félicitations M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint chargé des affaires du désarmement et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Un des devoirs des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'avenir du monde dépend de la volonté politique de chaque Etat de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, conditions sans lesquelles on ne pourrait pas faire face aux problèmes cruciaux comme ceux de la faim, la malnutrition, la misère, l'analphabétisme, la maladie et autres maux qui sont eux aussi des menaces à la paix et à la sécurité des peuples. L'humanité ne devrait pas avoir une mémoire courte. Les atrocités causées par la première et la seconde guerres mondiales, les bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki, devraient nous servir de leçons et nous inciter à plus de sagesse, à engager des négociations menant à la conclusion des traités sur l'élimination de toutes les armes de destruction qu'elles soient nucléaires ou conventionnelles. Dès lors que l'on sait que dans une guerre nucléaire, il n'y aurait ni vainqueurs ni vaincus, pourquoi consacrer tant de ressources matérielles et financières à la production, au perfectionnement et au déploiement de ces armes de destruction massive? D'aucuns ont dit que l'arme nucléaire a créé un certain équilibre dans le monde. Nous nous permettons d'en douter car, en effet, de quel équilibre s'agit-il, s'il est basé sur la menace, la terreur et la peur? De quel équilibre s'agit-il si cette arme peut échapper à tout moment au contrôle même en temps de paix? Que se passerait-il en cas d'erreur humaine ou de défaillance technique? Ce serait purement et simplement la catastrophe, le suicide collectif, la fin de la civilisation humaine. Pouvons-nous mesurer notre responsabilité morale vis-à-vis de ceux qui par hasard survivraient à cette catastrophe nucléaire!

Mon pays souhaite que tous les Etats possédant la technologie nucléaire l'utilisent uniquement à des fins pacifiques. Et c'est dans ce sens qu'il s'était félicité des résolutions de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978 et qui avait consacré le principe de détruire toutes les armes nucléaires et d'en arrêter la production et d'établir des zones exemptes de ces armes nucléaires. Nous comprenons que le processus sera long, mais il est impératif de persévérer et de faire preuve de courage.

M. Niyungeko (Burundi)

Ma délégation s'est réjouie de l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée. C'est une décision historique et nous espérons que ce pas franchi, les deux superpuissances qui ont une responsabilité particulière dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'épargneront aucun effort pour avancer vers un désarmement général et complet. Nous ne perdons pas de vue que cet accord ne porte que sur une quantité minime des arsenaux nucléaires, mais la victoire est à mettre au compte du dialogue et de la concertation. Nous avons noté également que cet accord concerne principalement l'Europe, mais les autres continents en tireront aussi profit.

Nous souhaitons vivement que cet accord de principe soit concrétisé cette année et que d'autres initiatives soient entreprises afin que le désarmement nucléaire devienne une réalité. Une lueur d'espoir vient d'apparaître et nous nous rendons compte que les conflits quels qu'ils soient peuvent être résolus par la négociation, le dialogue et la concertation. Des rapports nouveaux basés sur la coexistence pacifique et la coopération pointent à l'horizon. Nous espérons fermement que la rencontre du Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, et du Secrétaire général de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le camarade Gorbatchev, qui est projetée avant la fin de cette année permettra la signature de l'accord dont il est question.

Les essais nucléaires devraient être arrêtés, car ce sont eux qui attisent la course aux armements et permettent de perfectionner cette arme de destruction massive. Lorsqu'en 1963, un traité partiel empêchant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau avait été conclu, la communauté internationale s'en était réjouie. Malheureusement, ces essais n'ont pas été arrêtés et continuent sous terre. Nous proposons que ces essais soient bannis et qu'un traité interdisant les essais nucléaires à des fins de destruction massive soit conclu. Cet accord confirmerait une volonté réelle de progresser vers le désarmement nucléaire total.

L'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires contribue efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays en développement conscients de leurs problèmes ont réagi très tôt et se sont prononcés

M. Niyungeko (Burundi)

en faveur de la création de ces zones. C'est ainsi qu'en 1964, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique a été adoptée par les Etats membres de l'OUA et demandait à tous les Etats de considérer ce continent comme exempt d'armes nucléaires. Nous regrettons et nous déplorons que l'Afrique du Sud ne respecte pas cette déclaration et se refuse à soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La capacité nucléaire de l'Afrique du Sud constitue une menace grave sur le continent. Ce pays mène une guerre à l'intérieur de ses propres frontières, il commet des actes d'agression contre les pays voisins et les oblige à consacrer d'énormes ressources à leur défense au lieu de les utiliser à des fins de développement; il occupe illégalement un territoire international, la Namibie, et sa capacité nucléaire demeure un instrument de chantage et d'intimidation. La communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier sont en droit d'exiger de l'Afrique du Sud le respect des dispositions de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique ainsi que les résolutions des Nations Unies en la matière.

Les armes chimiques demeurent des armes de destruction massive très dangereuses. Ma délégation a été heureuse d'apprendre qu'une convention sur l'interdiction et la destruction complète de ces armes est en voie d'être conclue.

Les progrès accomplis dans ce domaine par la Conférence du désarmement sont significatifs et nous sommes convaincus que les difficultés qui subsistent seront surmontées. L'ouverture à la vérification dont a fait preuve l'Union des Républiques socialistes soviétiques est fort encourageante. Ma délégation a en effet apprécié l'invitation de visiter une installation d'armes chimiques à Chikany que l'Union soviétique a adressée aux membres de la Conférence du désarmement. Nous espérons que cette transparence persistera. Nous saluons également l'initiative des Etats-Unis d'Amérique d'inviter l'URSS à visiter les installations de destruction des armes chimiques à Tooele (Utah).

Le monde a connu plus de 150 conflits depuis la fin de la seconde guerre mondiale, en 1945. En plus des pertes en vies humaines et des souffrances infligées aux populations, les belligérants détruisent des infrastructures économiques qui s'évaluent en plusieurs milliards de dollars, privant ainsi

M. Niyunzako (Burundi)

l'humanité tout entière des atouts de son développement. C'est donc dire que ces armes conventionnelles qui sèment la mort, la terreur et la désolation doivent également subir l'exercice de réduction et le plus tôt serait le mieux.

Mon pays, le Burundi, fidèle aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés ne ménage et ne ménagera aucun effort pour maintenir un climat de paix et de sécurité dans sa région. Il est néanmoins conscient qu'aussi longtemps qu'il existera un système économique mondial injuste où des Etats plus forts s'adonnent au pillage des ressources des Etats plus faibles, un état d'instabilité persistera et pourra engendrer des situations de crise. Il est donc clair que la paix et la sécurité passent par la démocratisation des rapports interétatiques qui exclue la frustration et la vexation.

M. Niyunzako (Burundi)

La tenue de la première Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, du 24 août au 11 septembre de cette année, qui a mis en relief la corrélation étroite entre le désarmement et le développement, nous renforce dans cette conviction, et ma délégation espère que le Document final adopté, malgré ses maigres succès et ses insuffisances, sera générateur d'effets positifs.

Nous nourrissons l'espoir que la convocation, l'année prochaine, de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement sera un événement nous permettant de nous désarmer pour nous développer car nous avons besoin de plus de développement et de moins d'armement.

Nous comprenons la complexité des enjeux en présence, mais considérant le danger que constitue la course aux armements et ses conséquences sur le plan économique et social, ne faudrait-il pas faire preuve de plus de courage et de volonté politique pour surmonter les difficultés en vue de créer une nouvelle société fondée sur l'amitié, la solidarité, la coopération, la justice, la paix et la coexistence pacifique.

Tels sont les sentiments qui animent ma délégation.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent prendre la parole pour exercer leur droit de réponse.

J'aimerais auparavant attirer l'attention des membres de la Première Commission sur le point de procédure suivant. Conformément à la décision de l'Assemblée générale ainsi qu'à la pratique établie dans ce domaine :

"Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée.

Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour.

La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes."

(Décision 34/401, par. 8 à 10)

Ce sont là les règles de base, je ne les relirai pas en détail chaque fois. Cependant, je pensais qu'il serait utile de le faire à l'occasion de la première utilisation du droit de réponse lors de cette séance.

M. ZIPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat général, nous avons entendu de nombreux appels éloquents nous invitant à nous abstenir de soulever des points susceptibles d'amener controverse et division et à nous concentrer sur la recherche d'un consensus. La grande majorité des participants se sont conformés à ce vœu. Malheureusement, un certain nombre de représentants ont jugé utile d'utiliser la Commission pour lancer des accusations démagogiques contre Israël au sujet de sa capacité nucléaire.

J'en veux pour exemple la déclaration du représentant des Emirats arabes unis aujourd'hui, lequel prétend que si Israël n'a pas participé à la réunion de la trente et unième session de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, c'est pour d'obscures raisons. Si Israël n'a pas participé pendant deux jours à cette session, c'est parce que cela tombait le jour de Roch Hachana, notre jour férié le plus sacré. Nous avons d'ailleurs informé le Président de l'AIEA que nous ne serions pas présents ces jours-là et avons demandé que les questions qui nous concernaient soient discutées à un autre moment. Malheureusement, l'emploi du temps n'a pas pu être modifié et nous n'étions donc pas présents. Il n'y a rien d'obscur à cela et c'est pure démagogie que d'avoir soulevé ce point à la présente session.

Il y a également eu des accusations contre Israël au sujet de sa capacité nucléaire. Ma délégation reviendra plus longuement sur cette question ultérieurement.

On a également plusieurs fois repris de vieilles accusations éculées selon lesquelles il y aurait une coopération dans le domaine nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud. Le Gouvernement israélien a proclamé à maintes occasions, et il en a officiellement informé le Secrétaire général, qu'il condamnait absolument l'apartheid et qu'il ne coopérait pas avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

Mon collègue, l'Ambassadeur Meir Joffe, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, cette année, traitant de la question, a déclaré, entre autres :

"Israël est constamment montré du doigt et condamné pour sa prétendue collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Mon gouvernement a catégoriquement rejeté cette allégation."

M. Zipori (Israël)

Que peut dire l'Organisation des Nations Unies sur cette question? Dans son rapport publié en 1981 sous la cote A/36/431, le Secrétaire général déclarait :

"En ce qui concerne l'éventualité d'une coopération de l'Afrique du Sud avec Israël dans le domaine nucléaire ... tant qu'aucun exemple précis d'échanges ou de transactions dans le domaine nucléaire ne pourrait être cité comme preuve à l'appui de cette coopération, l'ensemble de cette question [restera] du domaine des conjectures." (A/36/431, par. 13)

C'était en 1981. Que s'est-il passé depuis? Le 15 mai 1986, l'Organisation des Nations Unies a publié le rapport d'une équipe d'experts du Nigéria, de Suède, de l'URSS, du Venezuela et de la France, qui avaient fait une enquête sur la capacité nucléaire militaire de l'Afrique du Sud. Le document de 44 pages a été présenté à la Conférence des Nations Unies sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris en juin 1986. C'est le rapport le plus détaillé qui ait jamais été diffusé par les Nations Unies sur cette question. Certains pays sont mentionnés dans le contexte de la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. Israël n'en fait pas partie. Je le répète : Israël n'est pas mentionné dans ce rapport. Les fausses allégations de collaboration nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud, ainsi que les accusations répétées des Arabes selon lesquelles il y aurait des liens étroits entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines économique et militaire ne sont qu'une campagne politique sans fondement pour discréditer Israël au yeux de l'Afrique noire. Ce n'est pas en répétant sans arrêt des contrevérités qu'on en fait des vérités.

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole simplement pour répondre aux allégations lancées ce matin contre mon pays quant à l'utilisation d'armes chimiques. Depuis 1981, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, mon pays a été l'objet, sur une échelle sans précédent, d'un déploiement d'armes chimiques; c'est une évidence qui n'a pas besoin d'être prouvée.

Dans ce contexte, la République islamique d'Iran n'a jamais pris de mesures de représailles, bien que le Protocole de Genève de 1925 n'interdise pas la réciprocité. Mais ici, pour des raisons que connaît ma délégation, la délégation israélienne a cherché à innocenter ceux qui emploient des armes chimiques et à nous accuser d'en utiliser. C'est une nouvelle politique que poursuivent certains.

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

Pour étayer mon propos, je voudrais attirer l'attention des représentants sur des extraits du rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques, en date du 8 mai 1987, tels qu'ils figurent au document S/18852. A la page 17, il est dit :

"L'épaisseur des parois de l'obus dans la section médiane était d'environ 20 millimètres. Ce type d'obus est utilisé normalement pour contenir des explosifs puissants. L'obus n'avait pas de revêtement intérieur résistant aux produits chimiques et nous n'avons pu y trouver aucune trace d'ypérite. Des fragments d'un obus de 130 millimètres similaire qui nous ont été montrés dans le secteur est de Bassorah n'avaient pas non plus de revêtement résistant aux produits chimiques sur les surfaces intérieures." (S/18852, par. 59)

M. Mashhadi (République islamique d'Iran)

A la même page, il est dit :

"Il convient de relever que les cratères de cette profondeur et de ce diamètre ne sont pas normalement caractéristiques des munitions destinées à disperser des agents chimiques sur une zone de surface." (S/18852, par. 60)

Il est indiqué au paragraphe 61 :

"Outre l'affirmation par l'Iraq que des obus d'artillerie remplis d'ypérite et de phosgène ... Aucun élément de preuve n'a été présenté à l'appui de cette affirmation." (S/18852, par. 61)

Ces déclarations sont extraites d'un document publié par l'Organisation des Nations Unies.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

J'ai demandé à prendre la parole pour deux raisons : premièrement, dans la déclaration que vient de faire le représentant du régime raciste en Palestine occupée, il prétend qu'il n'y avait aucune collaboration entre son régime et le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, ce qui est un mensonge dénué de tout fondement. La collaboration est un fait prouvé. Et ce n'est pas parce que le représentant de ce régime le nie qu'elle n'existe pas.

En 1979, une explosion nucléaire dont les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria en sont les auteurs a eu lieu dans le Pacifique sud. Cette explosion entre les deux régimes de Tel-Aviv et de Pretoria. Cette collaboration existe toujours aujourd'hui à tous les niveaux et dans tous les domaines, nucléaires et militaires.

Le deuxième point, dont il a fait état dans sa déclaration de ce matin, est qu'il prétendait que mon pays essaie d'édifier un potentiel militaire chimique. Je tiens à réaffirmer ici que la Syrie n'édifie pas un tel potentiel. Nous condamnons également l'utilisation des armes chimiques et demandons à la communauté internationale d'interdire ce type d'armes.

Je tiens également à attirer l'attention des membres de la Commission sur le fait que des armes chimiques et au napalm sont utilisées par Israël dans ses actes d'agression contre les Arabes, comme ce fut le cas dans les guerres de 1967 et 1973. Les effets de ces armes incendiaires sur les victimes arabes sont toujours visibles.

Nous n'utilisons pas de telles armes. Nous en condamnons l'usage. Nous demandons toujours à la communauté internationale de condamner leur utilisation et d'en interdire la production et le stockage.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour rappeler à tous les membres que, conformément à la décision que nous avons prise au cours de la séance d'organisation de nos travaux, la date limite pour la soumission des projets de résolution a été bel et bien fixée au 27 octobre 1987 à 18 heures précises. Par conséquent, je souhaiterais que les délégations qui ont des projets de résolution les soumettent avant 18 heures, le mardi 27 octobre 1987, à 18 heures précises.

J'aimerais également informer les représentants qu'une réunion du Bureau a été programmée pour demain, vendredi 23 octobre 1987, immédiatement après la séance de l'après-midi et qu'au cours de cette réunion, le Bureau aura à examiner une série de questions et de problèmes ayant trait au programme de notre commission et au calendrier que nous avons arrêté pour nos travaux. Il examinera également différents problèmes qui relèvent des activités, des formalités et des procédures de notre commission. Par conséquent, la réunion du Bureau aura à examiner l'ensemble des problèmes ayant trait à l'organisation de nos travaux et à l'accroissement de son efficacité.

Je voudrais maintenant vous informer, avant de lever la séance, que le lundi 26 octobre 1987, à 10 h 30, la Première Commission tiendra une séance extraordinaire pour marquer l'ouverture de la semaine du désarmement. A cette occasion, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les présidents des différents groupes régionaux vont s'adresser à la Commission.

J'aimerais rappeler à votre attention que la cinquième Conférence d'annonces de contribution des Nations Unies pour la Campagne mondiale du désarmement tiendra une réunion le même jour, à 15 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 16 h 40.